

APPEL A CANDIDATURES 2018 «CHAIRES FRANCO-BRESILIENNES A L'UFMG»

L'Université Fédérale de Minas Gerais (UFMG) en partenariat avec le L'Ambassade de France au Brésil lancent la cinquième édition de l'appel à candidatures des chaires pour professeurs ou chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français dans l'Etat de Minas Gerais.

Modalités générales :

- Le programme des Chaires franco-brésiliennes à l'UFMG permet l'accueil – dans toutes les disciplines – de professeurs ou de chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français pour une durée supérieure à 45 jours et inférieure à 4 mois durant la période entre le début d'août mi-décembre 2018. Il priorise la constitution de partenariats entre deux équipes de recherches, avec une perspective de pérennité et de réciprocité.
- Les lauréats recevront une bourse mensuelle de l'université partenaire suivant les conditions établies dans l'annexe 1 ; l'Ambassade de France prendra à sa charge le billet d'avion aller-retour.
- Conditions d'éligibilité : être Professeur des Universités, Maître de conférences, Chargé de recherche ou Directeur de recherche dans le cadre fonctionnel français. L'habilitation à diriger des recherches (HDR) sera considérée comme un critère préférentiel. Il n'y a pas de condition de nationalité française.
- Cet Appel prévoit un critère de réciprocité souhaitée, sous forme d'une bourse de professeur invité, offerte par l'établissement français du candidat, au professeur amphitryon de l'UFMG ou à des professeurs associés à ces projets.
- La priorité sera accordée aux demandes des institutions françaises qui répondent positivement au critère de réciprocité, offrant bourses pour accueillir les professeurs de l'UFMG sur une base réciproque.
- Il est souhaité aussi que les lauréats puissent associer un doctorant (réalisant un doctorat sandwich) ou un post-doctorant à leur Plan de Travail.
- Les projets déposés pourront être rédigés en français, portugais ou anglais, mais devront indiquer les solutions linguistiques envisagées pour la réalisation des activités, *aucune dépense de traduction n'étant prise en charge dans le cadre des financements de cet Appel à candidature.*

Thématiques prioritaires :

Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Arts et Musique, Sciences Naturelles et Biologiques, Sciences exactes et Ingénierie.

Le comité de pilotage franco-brésilien mis en place dans le cadre de ce programme assure la sélection des lauréats ainsi que le suivi et l'évaluation des chaires en place.

Modalités pratiques :

1/ Le projet

Les candidats devront soumettre un projet élaboré entre deux équipes de recherche ou au moins entre un professeur français et un professeur de l'université d'accueil (avec un professeur « référent », responsable du projet et de la chaire dans chaque université) décrivant un Plan de travail avec les activités d'enseignement et de recherche prévues et précisant les dates envisagées pour le séjour au Brésil. Le projet devra obligatoirement comporter une ou plusieurs conférences «grand public» ou une activité de vulgarisation scientifique. La présentation du projet devra être synthétique (moins de 10 pages).

Toutes les candidatures seront examinées et approuvées par le Conseil du département, ou l'instance correspondante de l'université qui recevra le candidat.

Les pièces suivantes devront être jointes au dossier :

- Plan de Travail selon les conditions décrites,
- CV du Professeur visitant,
- Copie de son passeport,
- Résumé du CV «Lattes» du Professeur référent au Brésil,
- Avis du Conseil de département ou instance correspondante de l'Université d'accueil (UFMG), avec l'approbation du projet.

Toutes les pièces du dossier devront être soumises en version électronique en format PDF.

2/ Le professeur référent de la chaire

Le projet sera présenté par le professeur référent au Conseil de département ou l'instance correspondante pour avis. Le Professeur référent, responsable de la Chaire, s'engage à participer au programme défini conjointement et à assurer les conditions d'accueil en fonction du programme de travail défini.

Le comité de pilotage attire l'attention des candidats sur l'importance d'élaborer le projet de la façon la plus concertée entre le professeur visitant et le professeur référent, en particulier pour le choix des dates du séjour, les besoins de logistique en fonction de la nature et des ambitions du projet et la mobilisation des ressources disponibles en termes de communication ou de valorisation des activités conduites.

DPT

AM

3/ Le choix des dates

Les séjours devront démarrer impérativement **entre de début d'août et mi-décembre 2018**. Exceptionnellement, les dates figurant dans le projet pourront être modifiées, dans la limite de la période citée sur l'année 2018. Les lauréats qui souhaiteraient reporter leur venue à l'année suivante se verraient perdre automatiquement le bénéfice de la sélection.

Le comité de pilotage attire l'attention des candidats sur les dates de séjour : elles doivent être choisies en accord avec le professeur référent en fonction du calendrier brésilien (hors vacances universitaires) et de sa propre disponibilité en fonction des engagements que le professeur référent pourrait avoir sur l'année, dans ou en dehors de l'université.

4/ Les obligations du lauréat

A l'issue de leur séjour, les lauréats devront remettre un rapport d'activité aux parties françaises et brésiliennes.

À des fins de communication, les lauréats devront systématiquement informer le Comité de pilotage de leurs activités publiques telles que conférences, séminaires, débats d'idées, etc.

Calendrier 2018 :

Les projets devront être envoyés **avant le 24 mai 2018** aux responsables des relations internationales de l'université d'accueil et au Service de Coopération et d'Action culturelle - SCAC- de l'Ambassade de France au Brésil, pour Minas Gerais.

Pour l'UFMG, Professeur Aziz Tuffi Saliba : gab@dri.ufmg.br

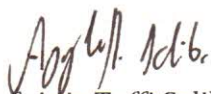
Pour le SCAC Minas Gerais, Karla Amorim : sec.scac@gmail.com

Le comité de pilotage informera les candidats des résultats de la sélection **avant le 22 juin 2018**.


Le comité de pilotage est souverain dans ses décisions qui ne seront sujet à aucun recours.

Les candidats soumettant un projet reconnaissent avoir pris connaissance et approuver les conditions du présent appel à candidatures, y compris l'annexe 2 donnant les conditions du séjour au Brésil.

Fait à Belo Horizonte, le 27 mars 2018



Prof. Aziz Tuffi Saliba
Diretor de Relações Internacionais
Universidade Federal de Minas Gerais



Prof. Philippe MAKANY
Attaché de Coopération et d'Action Culturelle
SCAC MG – Ambassade de France au Brésil

Annexes

Annexe 1 : Tableau de correspondance

Chargé de recherche, Maître de conférences non titulaire d'une HDR	Professor Adjunto
Chargé de recherche, Maître de conférences titulaire d'une HDR	Professor Associado
Professeur des universités, Directeur de recherche	Professor Titular

Valeurs des bourses offertes par la UFMG

- Le montant mensuel des bourses d'étude s'élève à R\$ 7000,00 (Sept mille réaux) sur la durée de séjour du Professeur/Chercheur français à l'UFMG.
- Une prime d'installation de R\$ 2000,00 (Deux mille réaux) est versée en une seule fois.
- Aucune dépense supplémentaire générée para les activités menées au cours de la Chaire n'est incluse dans le cadre de cet appel à projet. Il relève donc de la responsabilité des candidats et de leurs partenaires brésiliens, de veiller à ce que celles-ci puissent être financées par d'autres sources.

Annexe 2 : Informations sur les conditions de séjour au Brésil

Les lauréats devront disposer de tous les documents administratifs permettant leur séjour au Brésil. Ils devront entre autres faire une demande de visa temporaire (VITEM 1) auprès du Consulat du Brésil en France.

Les lauréats sont responsables de la régularité de leur situation au Brésil.

Aussi est-il vivement conseillé de se renseigner au préalable et de manière anticipée sur les démarches à effectuer auprès du Consulat Général du Brésil en France. L'Université d'accueil (UFMG) ne pourra être rendue responsable de problèmes générés par le non-respect des conditions d'entrée et de séjour dans le pays.

Si le séjour implique **des activités de terrain**, les lauréats devront **ABSOLUMENT en discuter avec le professeur référent de la chaire** afin de se prémunir contre les complications administratives éventuelles.

Dans la mesure du possible, le séjour au sein de l'université partenaire sera facilité par son service, coordination ou vice-présidence aux relations internationales.